



Visa pour études ; séjour de plus de 90 jours (visa national, type D)

Pour les personnes qui ont l'intention d'étudier en Suisse pour une période de plus de trois mois.

Tous les documents doivent être soumis en Allemand, Français, Italien ou Anglais ou bien doivent être sous forme de traduction notariée.

Les requérants doivent présenter **personnellement** les documents suivants suffisamment à l'avance (3 mois):

1. 3 formulaires «[Demande pour un visa de long séjour \(visa D\)](#)» complétés (allemand, français, italien ou anglais) et signés par le requérant.
2. Un passeport valable au moins trois mois après le 1er départ de l'espace Schengen et comportant au minimum deux pages vierges.
3. 2 copies du passeport du requérant (page contenant la photo, le nom et la signature).
4. S'il y a lieu : 2 copies des deux derniers visas Schengen.
5. 4 photographies type passeport, identiques, récentes et conformes aux [exigences Schengen](#); trois d'entre elles collées sur la demande de visa, la quatrième jointe.
6. Une lettre de l'école ou de l'université confirmant l'immatriculation (original et 2 copies).
7. Une confirmation du paiement des frais de scolarité et des autres frais (original et 2 copies).
8. Une lettre de garantie du sponsor en allemand, français, italien ou anglais – original et 1 copie, 2 copies de son passeport et une preuve de sa solvabilité (par. ex. relevé de compte bancaire mentionnant les mouvements des trois derniers mois ou attestation de la banque indiquant le solde), traduite (allemand, français, italien ou anglais) et notariée – original et 1 copie.
9. Diplômes, certificats d'études - original et 2 copies traduites (allemand, français, italien ou anglais) et notariées.
10. Plan d'études en allemand, français, italien ou anglais avec information générale concernant le choix du plan d'études et les futurs projets après la fin des études + 1 copie.
11. Curriculum vitae en allemand, français, italien ou anglais + 1 copie.
12. Une lettre de motivation (indiquant les raisons pour lesquelles le requérant souhaite suivre cette formation en Suisse) + 1 copie.
13. Un engagement signé par le requérant en allemand, français, italien ou anglais de quitter la Suisse à la fin des études + 1 copie.

Pour les enfants de moins de 18 ans en plus des documents susmentionnés :

14. L'acte de naissance - original et 2 copies traduites (allemand, français, italien ou anglais) et notariées.
15. Autorisation parentale autorisant l'enfant à quitter le territoire faite et signée devant notaire avec traduction notariée en allemand, français, italien ou anglais + 1 copie

Citoyens de pays tiers :

Les citoyens non-russes vivant en Russie doivent être résidents légaux en Fédération de Russie et présenter les documents pertinents - permis de résidence, visa de longue durée, enregistrement auprès du service des migrations : original et 2 copies avec traduction notariée en allemand, français, italien ou anglais.

L'ambassade de Suisse se réserve le droit de demander des documents supplémentaires.

L'Ambassade de Suisse peut faire passer à l'étudiant un test de langue, afin de s'assurer de ses aptitudes linguistiques. L'étudiant doit à cette fin se présenter personnellement.

La demande sera transmise pour décision aux autorités de l'immigration compétentes en Suisse qui se réservent le droit de demander des documents complémentaires. L'ambassade de Suisse ne peut délivrer le visa pour études qu'après autorisation des autorités compétentes. Veuillez prendre note que la procédure prend environ 6 – 12 semaines.

Moscou, 06.03.2024